

Compte rendu succinct des délibérations du conseil municipal du 29 mars 2006*

* le compte rendu total des délibération peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie

- Séance du 29 mars 2006 Nombre de membres en exercice : 13
- Date de la convocation 15 mars 2006 Nombre de votants : 12
- Date d'affichage 7 avril 2006 Nombre de procurations :

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, GUIOCHON Rémy, DELGUTTE Stéphanie, Alain Fort, BASTIEN Claire, SABOURIN Hervé, TROUVÉ Yannick, TESSIER Raymond,

Absent excusé : BOUCHENY Patrick

Invité : Louis-Marie MAINGRET, receveur de Prahecq - **Secrétaire de séance :** Christine BAVEREL, secrétaire de mairie

→ Adoption du compte administratif 2005 de la commune

Résultat d'exécution 2005 de la section de fonctionnement			
Dépenses	576.923,66 €	Recettes	794.637,31 €
Résultat d'exécution 2005 de la section d'investissement			
Dépenses	380.075,55 €	Recettes	511.449,05 €

→ Adoption du compte de gestion 2005 de la commune

→ Affectation du résultat d'exploitation 2005 de la commune

- Excédent global cumulé au 31 décembre 2005** 284.694,67 €
- **Affectation obligatoire à l'autofinancement** et à l'exécution du virement prévu au budget primitif 136.272,50 €
- Solde disponible affecté à **l'excédent reporté de fonctionnement** (ligne 002) 148.422,17 €

Vote des taux d'imposition 2006 : Le conseil décide de **conserver les taux d'imposition de l'année 2005, à savoir :**

Taxe d'habitation : 13,14 % - Taxe foncière sur bâti : 16,70 % - Taxe foncière sur non bâti : 54,17 %.

→ Vote du budget primitif 2006 de la commune

Le conseil municipal arrête le budget primitif de l'exercice 2006 comme suit:

Section de fonctionnement			
Dépenses votées	961.529,52 €	Recettes votées	961.529,52 €
Section d'investissement			
Dépenses votées	864.872,50 €	Recettes votées	864.872,50 €

→ Remplacement d'un agent d'entretien communal

Les membres du conseil décident de lancer une procédure de recrutement afin d'embaucher une personne à plein temps – en qualité de stagiaire - sur le poste d'agent d'entretien actuellement vacant.

→ Ouverture du C.L.S.H : signature des conventions de mise à disposition de la CCPC

Dans le cadre du transfert de la compétence centre de loisirs à la Communauté de communes Plaine de Courance, le conseil municipal accepte la signature des conventions de mise à disposition suivantes :

- Mise à disposition d'un agent des services techniques devant exercer les fonctions de cuisinière
- Mise à disposition de locaux et de matériel : locaux destinés à recevoir le CLSH. (salles associatives, école maternelle, restaurant scolaire) et matériels d'animation communaux.

→ Garderie municipale : mise à disposition de la commune d'un agent d'animation

Un agent d'animation est mis à disposition de la commune par la Communauté de communes Plaine de Courance pour assurer la garderie du soir à compter du 1er avril 2006.